

LA SENSIBILITÉ BRÉSILIENNE - réglementation de la psychanalyse **Jorge Forbes**

Avec ce titre, "La sensibilité brésilienne", je prétends répondre à l'invitation de l'ECF pour parler dans cette journée exceptionnelle, sur la façon dont est entendu au Brésil ce qui se passe ici.

Ce qui se passe au Brésil:

Il y a eu, au Brésil, au cours des trois dernières années, deux tentatives de réglementation de la pratique de la psychanalyse. La première est déjà enterrée, la seconde est en chantier.

La première tentative a vu le jour le 13 décembre 2000, à travers un projet de loi du député fédéral Eber Silva . Ce projet, dans sa première version, mettait le contrôle de la psychanalyse sous l'égide du Conseil Fédéral de Médecine. Le projet a été envoyé pour vérification devant deux commissions de la Chambre des Députés, à savoir, la Commission de Travail, Administration et Service Public, et la Commission de Sécurité sociale et de la Famille. Dans la première commission, la Commission de Travail, le député Freire Junior, proposa un amendement au projet-loi, retirant le contrôle de la psychanalyse des mains des médecins et le mettant entre les mains de l'IPA. Il proposait d'adopter un modèle de formation analytique, en tous points égal à ceux pratiqués dans les Sociétés brésiliennes affiliées à Londres: analyse didactique d'une durée de, pour le moins, cinq ans, avec quatre séances hebdomadaires; deux contrôles différents de deux cas cliniques; cinq années de séminaires; un travail de fin de formation [1]. Inutile de dire que ce projet a reçu l'appui déclaré des sociétés ipéistes. Jusqu'à aujourd'hui c'est cet amendement qui est à l'honneur sur la page Internet du site de la SBP-SP. Il est intéressant d'ajouter que cette Société est venue à embaucher un avocat pour mieux élaborer juridiquement son appui à cet formule.

Alors que dans la Commission de Travail, le projet de loi connaissait ces avatars, dans la Commission de Sécurité Sociale, le député Rafael Guerra fournissait un rapport contraire au projet.

Face à ces avis divisés, le projet a fini par être classé, en raison de l'expiration des délais, à la fin de la législature en 2002.

Il semble que ce projet que je viens de commenter était fortement approuvé par les députés d'obédience « pentecôtiste ». Un collègue qui y a fait allusion est actuellement poursuivi devant les tribunaux.

Récemment un nouveau projet de loi a été déposé, proposé par le député Simão Sessim. Il tend beaucoup moins que le précédent vers un contrôle médical. Il propose une régulation entre le MEC (Ministère de l'Éducation et de la Culture), et diverses associations analytiques. Il a été envoyé à la Commission de Sécurité Sociale et de la Famille pour analyse et il attend le rapport du député Walter Feldman. Ce député se propose de réaliser un séminaire, en février prochain, à Brasilia, afin d'entendre des analystes de diverses formations et de pouvoir discuter avec eux, avant de se prononcer.

Je conclus :

- 1) La réglementation de la psychanalyse au Brésil est une question qui devra être solutionnée dans un délai de sept ans maximum.
- 2) Il existe une sensibilité favorable, en ce sens, de la part de l'intelligentsia et des juristes.
- 3) Il est à remarquer que jusqu'à aujourd'hui le Ministère de la Santé n'a pas été concerné.
- 4) Le Conseil de Psychologie est contraire à la réglementation médicale. Cependant, certains ne reculeraient pas – à ce que je peux en percevoir – devant une réglementation propre, venant des psychologues.
- 5) Bien que l'IPA brésilienne ait été à l'origine du projet médical-ipsiste, ses principaux dirigeants reconnaissent l'absurdité de la proposition et sont favorables à une composition variée.
- 6) Au Brésil, la pression « pentecôtiste » est, en la matière, plus importante que le lobby médical.
- 7) La question au Brésil ne concerne que la psychanalyse, puisque les psychothérapies sont régulées par les Conseils médicaux ou psychologiques, selon la formation du thérapeute, ou alors sont considérées comme du charlatanisme.
- 8) Oui, les événements en France intéressent les brésiliens. J'ai moi-même eu l'occasion d'acheminer une partie du matériel des débats qui ont eu lieu ici, déclenché par Jacques-Alain Miller, à collègues d'autres institutions, ainsi qu'à quelques membres du Congrès national. On s'y reportera sans aucun doute durant le Séminaire que j'évoquais tout à l'heure, qui doit avoir lieu le mois prochain, à la Chambre des Députés.

- 9) Enfin, je propose, je pense qu'il serait bien que nous formalisions un mécanisme de consultations réciproques qui apporte des éléments au débat sur la régulation de la psychanalyse, qui s'annonce des deux côtés de l'Atlantique, réunissant, analystes et hommes politiques, mais aussi tous ceux qui, comme nous, ont embrassés cette cause.

Paris, 11 février 2004, au Palais des Congrès.

[1] Le contrôle de cette formation serait assuré par la Association Brésilienne de Psychanalyse, qui rassemble les Société ipéistes, ou par d'autre institutions qui lui sont subordonnées.

[2] Bien que le texte du projet fasse référence au «Ministère de l'Education et de la Culture», le gouvernement actuel ayant décidé de séparer les deux domaines, il existe aujourd'hui au Brésil deux ministères distincts, un ministère de l'Education et un autre de la Culture. Il semble que les compétences attribuées par le projet à l'ancien ministère regroupé devraient aujourd'hui relever du seul Ministère de l'Education.